

ORDRE DU JOUR

1. CA2C – FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2024 ;
2. CA2C – FONDS DE CONCOURS « ABRIBUS » - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE (ajoute le 30/05/24) ;
3. DECISION MODIFICATIVE ;
4. CESSION DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE ;
5. JURY CRIMINEL ;
6. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule		x	DEFAUX Maurice
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
POTIEZ André	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas		x	DA COSTA Augusto
LEDUC Jean	x		
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
LEPREUX Audrey	x		
DHAUSSY Jérôme		x	
QUENNESSON Gérard		x	
SOLARCZYK Christelle		x	
ETHUIN Marie		x	
COMBERTON Marie-Christine		x	

Secrétaire de séance : Monsieur DA COSTA Augusto

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11/04/24 n'appelle aucune observation.

Lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

DECISION N°2024-08 DU 05/04/2024

Acte relatif à la fusion de régies de recettes.

Fusion des régies de recettes pour l'encaissement des prestations au titre de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement et pour l'encaissement des produits de la location des salles

DECISION N° 2024-09 DU 05j04/2024

Acte relatif à la fusion de régies d'avances.

Fusion des régies d'avances pour le paiement de certaines dépenses à l'ALSH et pour le paiement des dépenses suivantes « fêtes diverses, prix et primes ».

DECISION N°2024-11 DU 05/04/2024

Acte relatif à la clôture d'une régie de recettes.

Il est mis fin à la régie de recettes des droits de place.

DECISION N° 2024-12 DU 05/04/2024

Acte relatif à la clôture d'une régie de recettes et d'avances.

Il est mis fin à la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des sommes dues par les parents et pour certaines dépenses au CAPJ (centre d'animation pour la jeunesse).

DECISION N°2024-13 DU 24/04/2024

Acte relatif à la conclusion et la signature d'un marché public.

Il a été décidé de conclure et de signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'une salle multisport avec XIO ARCHITECTURES de CAMBRAI pour un montant de 1370 € H.T.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour par courrier reçu ce jour de la Sous-préfecture :

- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR 2024

Adoptée à l'unanimité

I - FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant révisé de l'attribution de compensation qui s'élève à 31 576.00 € pour 2024.

II - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ABRIBUS ET DE POTEAUX D'ARRET DE LA CA2C

Afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la CA2C a approuvé la mise en place d'un fonds de concours spécifique à la création et au renouvellement des abribus à destination de ses communes membres sous condition d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide l'adhésion de la Commune au groupement de commande susmentionné.

III - DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
618 (011) : Divers	-110,00		
7391112 (014) : Dégrèv. Taxe habit. sur les logements vacants	110,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Adoptée à l'unanimité

IV – CESSION DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Suite à la vente de la maison sise à Saint Hilaire lez Cambrai 10 ruelle Clémenceau, cadastrée section D n° 370, il a été relevé lors des formalités préalables que le garage n'était pas cadastré.

Un certificat en date du 5 mai 1952 donne autorisation au propriétaire par Monsieur le Maire à édifier un garage sur le terrain communal.

Afin de régulariser la situation, Il est proposé de procéder à la cession dudit terrain sur lequel est édifier le garage et en accepter le prix de 1 € symbolique aux nouveaux propriétaires lesquels supporteront les frais de géomètre et de cession.

Adoptée à l'unanimité

V - FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-16 DU 11/04/2024. (Erreur matériel sur le fond)

Le conseil Municipal, à l'unanimité FIXE les taux d'imposition 2024 comme suit :
TFPB : 37.67 %
TFPNB : 55.42 %
THRS : 12.57 % (dans la transcription 2024-16 oubli du taux)

VI – TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2025

Ont été tirés au sort à partir de la liste électorale en vue de constituer la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord :

- Madame DIEU Juliette – 10 rue du Général de Gaulle ;
- Monsieur LAISNE Daniel – 35 rue du Général de Gaulle ;
- Madame PAVAVOINE-BOURLET Lise – 27 rue Henri Barbusse

VII - QUESTIONS DIVERSES

La LOI du 22 février 2022, dite LOI 3DS, demande aux communes de donner des noms et des numéros aux voies qui n'en sont pas encore pourvues. Une réflexion est lancée sur une nouvelle numérotation de la rue du Général de Gaulle.

Séance levée à 19 H 45.

Vu Le Maire
Maurice DEFAUX